

Participer
Échanger
Concertier
Rencontrer ...
Réseau d'Éducation à l'Environnement Montagnard Alpin

Collection « Repères pour l'éducation à la montagne alpine »

Eduquer à la montagne dans les activités de pleine nature Etat des lieux et contexte général

Document de travail
Août 2011

Ecrits : Anne-Lise Monlong, Gwladys Mathieu, REEMA



REEMA, % REE 05
25, rue du Forest d'Entrais
05000 Gap
T. 04 92 53 60 96
F. 04 92 24 17 32
contact@reema.fr
<http://reema.fr>

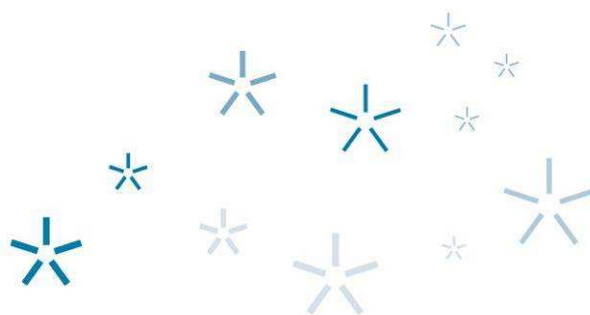
ACTION SOUTENUE PAR

Rhône-Alpes



Sommaire

Sommaire	2
Introduction	3
PARTIE 1 CONTEXTE GENERAL DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE	4
1.1 Les activités de pleine nature	5
1.1.1 Activités de pleine nature : de quoi parle-t-on ?	5
1.1.2 Des pratiques encadrées : contexte réglementaire des activités de pleine nature	6
1.1.3 Qui sont les acteurs des activités de pleine nature ?	10
1.1.4 Un secteur et des pratiques en pleine évolution	14
1.2 Activités de pleine nature et développement durable : quels enjeux ?	18
1.2.1 Les enjeux économiques	18
1.2.2 Les enjeux sociaux et culturels	20
1.2.3 Les enjeux environnementaux	22
PARTIE 2 ANNEXES	27
2.1 Présentation du REEMA	28
2.2 Les activités du groupe « Eduquer à la montagne alpine dans les activités de pleine nature »	30
2.3 La rencontre 2008 « Eduquer à la montagne dans les activités de pleine nature »	31
2.4 Bibliographie	33



Introduction

Petite histoire du document...

En 2007, le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges a proposé au REEMA¹ d'être le territoire d'accueil d'une rencontre alpine sur le thème des sports de nature. Le PNR souhaitait réaliser un état des lieux des travaux en cours (schémas de cohérence, place de l'éducation à l'environnement, formation des professionnels...) sur ce thème avec les acteurs locaux et les partenaires du territoire, et mettre en place pour la période 2009-2011 une exposition sur la prise en compte du milieu naturel dans les loisirs sportifs à la Maison Faune / Flore d'Ecole (73).

La rencontre "*Education à la montagne dans les activités de pleine nature*", co-organisée par le REEMA et le PNRMB, s'est déroulée les 3 et 4 octobre 2008 à St-François-de-Sales (73), sur le territoire d'intervention du parc. Elle a réuni une soixantaine de participants de divers secteurs professionnels : éducateurs nature, accompagnateurs en montagne, techniciens de parcs nationaux ou régionaux, présidents ou membres actifs de fédérations sportives, membres d'associations de protection de la montagne... Elle a permis de présenter des initiatives, des expériences de terrain et de lancer une réflexion collective sur les stratégies et moyens pour développer l'éducation à la montagne dans les activités de pleine nature.

Suite à la rencontre, les acteurs locaux ont exprimé le besoin de se doter d'un document apportant des éléments de contexte sur le développement des activités de pleine nature en montagne, ainsi qu'un tour d'horizon des enjeux pédagogiques et expériences d'éducation à l'environnement dans les activités de pleine nature.

Ce document est une partie de la réponse aux attentes exprimées lors des rencontres. D'autres travaux pourront suivre en fonction des demandes des acteurs locaux et des objectifs du pôle thématique « Eduquer à la montagne dans les activités de pleine nature » du REEMA.

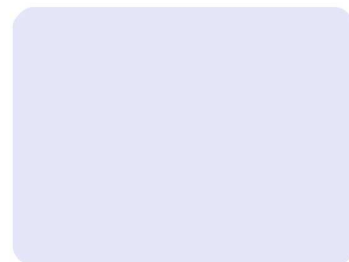
***Bonne lecture, et surtout bon montage de projets
d'éducation à la montagne dans les activités de pleine nature !***

¹ Au sein du REEMA, les groupes thématiques se constituent à partir de demandes / propositions d'acteurs alpins (individus, associations, collectivités, parcs, etc.). Il existe ainsi 4 groupes thématiques « Eduquer à la montagne alpine » organisés début 2009 : Stations de montagne / Refuges / Espaces protégés alpins / Activités de pleine nature en montagne.

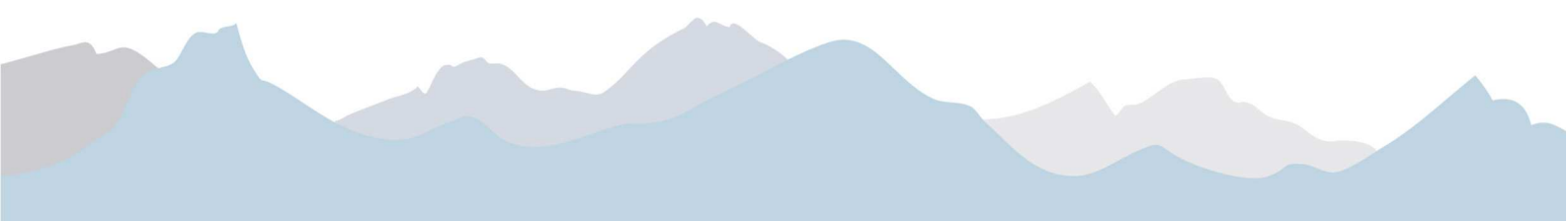
PARTIE 1

CONTEXTE GENERAL DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Cette partie, premier chevron d'un document plus complet, a pour objectif des donner des repères sur les activités de pleine nature : définition, contexte réglementaire, acteurs, chiffres clés, principales évolutions, enjeux de gestion et de développement dans le cadre du développement durable. Elle permettra à chacun de trouver des éléments de contexte pour l'élaboration d'un projet d'éducation à la montagne alpine à travers les activités de pleine nature.



"Eduquer à la montagne dans les activités de pleine nature"



1.1 Les activités de pleine nature

1.1.1 Activités de pleine nature : de quoi parle-t-on ?

Vers une définition des activités de pleine nature

Activités de pleine nature, activités physiques de pleine nature, sports de nature, sports de plein air, loisirs sportifs de nature, pratiques récréatives de nature, tourisme sportif... Les expressions pour parler des pratiques physiques se déroulant en milieu naturel sont nombreuses et traduisent au fil de leur utilisation une évolution des représentations de la nature et du sport au sein de notre société.²

Un peu de vocabulaire... et d'histoire !³

Historiquement, on a vu apparaître tout d'abord les « **pratiques de plein air** » (aviron, voile, alpinisme), qui ont accompagné le développement naissant du sport en général à partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle (création du Club Alpin Français en 1874). Réservées dans un premier temps à une élite sportive et sociale, il faut attendre les années 1930 (généralisation des congés payés, progrès des transports) pour que les pratiques de plein air diffusent plus largement dans la société, notamment sous l'action de mouvements laïques ou confessionnels qui veulent favoriser les relations avec la nature (scoutisme, auberges de jeunesse, centres Léo Lagrange, UFCV, CEMEA, Les Glénans) et dans le milieu scolaire (instauration d'une demi-journée de « plein air » à partir de 1937, développement des classes transplantées en milieu naturel : classes de neige en 1953, classes vertes en 1962, classes de mer en 1964). Jusque dans les années 1970, ces activités de plein air sont vues comme compensatrices d'un mode de vie sédentaire. La nature est un espace utilitaire d'exercice à finalité hygiénique.

Dans les années 1980-90, on assiste à l'émergence des « **activités physiques de pleine nature (APPN)** », définies comme « l'ensemble des activités (parapente, deltaplane, ski, escalade, randonnées pédestre et équestre, VTT, canoë-kayak, plongée, surf, voile...) se déroulant en milieu naturel dans un but de progression avec ou sans engin ». Il ne s'agit plus d'être dehors pour s'oxygéner, mais de profiter de la nature, de jouer avec les éléments. La nature devient ludique, plus ou moins aménagée et explorée en tout sens par des pratiquants, plus avides de sensations que soucieux de l'environnement.

Actuellement, on fait plus référence au terme de « **sports de nature** ». Le sport s'est largement démocratisé et la demande pour des activités physiques se déroulant en milieu naturel est très importante, en atteste le nombre croissant de pratiquants et d'adeptes de ces activités (voir zoom « Les activités de pleine nature en chiffres »). En même temps, une nouvelle représentation de la nature émerge, davantage plurielle, partagée et menacée, dont on cherche à profiter tout en la protégeant. Consommateurs et acteurs responsables du développement des sports de nature leur associent des enjeux économiques, socioculturels et environnementaux et reconnaissent la nécessité de nouveaux modes de régulation dans le cadre du développement durable des territoires.

ZOOM

Les activités de pleine nature en chiffres

Les pratiquants des APN

- 25 millions de français de 15 ans ou plus déclarent pratiquer un sport de nature, soit plus d'1 personne sur 2 concernée ;
- 43% des licenciés sports de nature sont des femmes ;

² BEAUCHARD François, 2004, *Sports de nature. De quoi parle-t-on ?*, Cahier Espaces n°81, Sports de nature. Evolutions de l'offre et de la demande, Editions Espaces Tourisme & Loisirs, 5 p.

³ D'après BESSY Olivier, 2007, *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature : Du plein air aux sports de nature, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, sous la direction de Jean Corneloup, Collection Sportsnature.org, Editions du Fournel, L'Argentière la Bessée, pp. 21-31.

- plus de jeunes dans le ski et les sports nautiques : 50% des skieurs ont entre 15 et 34 ans, contre 39% des randonneurs pédestres ;
- les sports de nature terrestres (randonnée, vélo) attirent plus les personnes âgées : 1 randonneur sur 5 en montagne a plus de 55 ans ;
- 48% des pratiquants sportifs de l'Union Européenne interrogés déclarent pratiquer une activité dans la nature.

Les activités et équipements

- Les activités les plus pratiquées sont le vélo (y compris le VTT) suivi de la randonnée, puis du ski et de la pêche ;
- 56 625 équipements, espaces et sites de sports de nature sont recensés.

Les professionnels

- 26% des sportifs de haut niveau pratiquent des sports estampillés nature ;
- En 2009, 14% des diplômes délivrés par le ministère des Sports concernent les sports de nature.

D'après Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, avril 2008, *Les sports de nature en France en 2006*, STAT-INFO n°0801, 8 p. et Ministère des Sports, 2011, *Sports de nature : Repères et actions*, Ministère des Sports, Pôle Ressources National des Sports de Nature, 8 p.

Les activités de pleine nature en milieu montagnard

Au sein du pôle thématique animé par le REEMA, le groupe de travail choisi d'utiliser dans ce document l'expression « **activités de pleine nature (APN)** ». L'idée était en effet de regrouper sous un même terme les pratiques physiques en lien avec le milieu montagnard, qui se pratiquent sans obligatoirement d'aménagements, avec un objectif de pratique sportive ou bien de loisirs (la pratique sportive n'étant pas obligatoirement un but en soi).

A la demande du groupe de travail et devant les débats soulevés par ces sujets, n'ont pas été pris en compte :

- les activités de chasse ;
- les loisirs motorisés.

Ces activités sont cependant considérées par la loi comme des sports de nature.

Activités de pleine nature en montagne peu aménagée

Randonnée, alpinisme, ski de randonnée, raquette, free ride, course pédestre en montagne (trail), escalade, VTT, pêche en lacs et rivières d'altitude, sports d'eau vive, vol libre non motorisé, courses d'orientation, spéléologie, chasse photographique, chiens de traîneaux, ...

Activités de pleine nature en montagne spécifiquement aménagée

Via-ferrata, canyoning-park, ski alpin, snowboard, ski nordique, VTT de descente, ...

Liste non exhaustive, élaborée par le groupe de préparation de la rencontre « *Eduquer à l'environnement dans les activités de pleine nature* », St-François-de-Sales, Octobre 2008.

1.1.2 Des pratiques encadrées : contexte réglementaire des activités de pleine nature

La pratique des sports de nature s'est aujourd'hui largement répandue et représente des enjeux importants en terme de développement touristique, de retombées économiques locales, de valorisation du milieu naturel et par la dimension éducative qu'ils sont susceptibles d'encourager et de générer. Leur organisation et leur promotion fait donc l'objet d'une attention particulière de l'Etat. Les sports de nature sont ainsi régis

par un cadre législatif complexe et en constante évolution, dépendant de nombreux ministères (sport, écologie, agriculture, aménagement du territoire, tourisme), visant à maîtriser leur développement.

Une définition réglementaire

En France, c'est la **loi sur le sport du 6 juillet 2000**, dite loi Buffet, qui précise la définition réglementaire des sports de nature. Toutefois, il n'y a pas de liste arrêtée définissant les sports de nature, car leur évolution permanente, l'apparition de nouvelles activités (snow-kite, paralpinisme...) et la disparition d'autres rendraient cette liste peu opérationnelle. Le législateur a donc choisi d'identifier ces activités **en fonction de leur lieu d'exercice**.

Article L311-1 du Code du sport : « *les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux.* »

Définition du ministère en charge des sports dans l'instruction n°04-131 JS du 12 août 2004 : Les sports de nature sont définis comme « *les activités physiques et sportives dont la pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier - terrestre, aquatique ou aérien - aménagé ou non* ».

Des textes de loi pour gérer les sports de nature

Deux grands textes de loi proposent un mode gestion des sports de pleine nature : la loi d'orientation relative à l'aménagement et au développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 et la loi sur le sport du 6 juillet 2000.

La LOADDT (loi n°99-533 du 25 juin 1999) et le Schéma de Services Collectifs du sport (décret n°2002-560 du 18 avril 2002): le sport comme outil de développement local

La LOADDT prévoit l'élaboration de **schémas de services collectifs** (SSC) dans 9 domaines de politiques publiques reconnus comme contribuant à la structuration des territoires, **dont le domaine du sport**. Ces schémas prévoient les grandes priorités de l'Etat dans une perspective à 20 ans. Le SSC du sport définit « *les objectifs de l'Etat pour développer l'accès aux services, aux équipements, aux espaces, sites, itinéraires, relatifs aux pratiques sportives sur l'ensemble du territoire national en cohérence avec le schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux et favoriser l'intégration sociale du citoyen* »⁴. Il reconnaît ainsi la participation du sport à l'aménagement du territoire.

Le SSC du sport fait référence aux **sports de nature** et comporte notamment comme objectif la **valorisation des espaces naturels et ruraux à enjeux sportifs et la promotion de leur accès raisonné**. Il reconnaît à la fois « *le droit des sportifs à pratiquer des activités sportives en milieu naturel et la nécessité d'en maîtriser le développement afin de concilier l'apport de ces activités à l'attractivité et au développement économique et social durable des territoires concernés avec la protection des richesses naturelles* »⁵. Ceci implique entre autres « **d'éduquer et de former à l'environnement et à sa protection** »⁶. Une référence au sport dans les parcs naturels régionaux y est également faite : « *l'animation sportive dans les parcs naturels régionaux devra [...] conduire à mettre en valeur les spécificités culturelles d'un territoire, créer du lien social entre ses habitants mais aussi amener ces derniers et les pratiquants sportifs à créer de nouveaux rapports entre eux et à l'environnement afin que l'intérêt propre de chacun se conjugue au profit de l'intérêt commun du développement durable de leur territoire.* »⁷

Pour en savoir +

Télécharger le SSC du sport sur le site de la DIACT : http://www.diact.gouv.fr/fr_1/planification_spatiale_214/schemas_services_collectifs_215/ssc_du_sport_812.html

⁴ République Française, 1999, *Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire*, JORF n° 148 du 29 juin 1999, pp.9515.

⁵ Ministère de la Jeunesse et des Sports, DATAR, Avril 2002, *Schéma de Services Collectifs du Sport*, [En ligne <http://www.diact.gouv.fr/IMG/File/sscSPORT1.pdf>], pp. 1395-1445.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

La loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984)

Cette loi marque la reconnaissance par l'Etat des sports de nature comme fait social et économique à part entière. Elle présente pour la première fois un titre complet consacré aux sports de nature (Titre III « Les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature ») et établit un droit spécifique pour la pratique des activités de pleine nature. Ce titre comprend 3 articles (50-1 à 50-3), qui donnent notamment la définition des sports de nature à partir de l'espace dans lequel ils se pratiquent et instituent la Commission Départementale des Espaces, des Sites et Itinéraires (CDESI), un outil pour leur gestion.

L'organisation (création d'outils de gestion décentralisés), la formation, l'éducation et la pratique sécurisée des sports de nature (déclaration des manifestations...) y font également l'objet de nouvelles dispositions particulières en raison des enjeux qu'ils soulèvent (néanmoins, la loi reste muette sur la formation des encadrants et des pratiquants dans le domaine de l'environnement). La loi implique les acteurs socioprofessionnels, l'Etat, les collectivités territoriales, les gestionnaires d'espaces naturels, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales... Elle permet en quelque sorte de garantir une gestion concertée et durable des sites sportifs de nature au niveau local.

ZOOM

Les Commissions e Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI/PDESI)

A travers les CDESI et les PDESI, le Département est choisi par le législateur comme étant l'échelle de gestion et de concertation sur les sports de nature.

Les CDESI

Instituées par la loi du 6 juillet 2000, ces commissions sont composées des représentants des fédérations agréées qui exercent des activités sportives de nature, des représentants de groupements professionnels concernés, des élus locaux et des représentants de l'Etat et sont placées sous l'autorité du président du Conseil Général.

Elles répondent aux attentes en termes de sécurité des sports de nature, de protection de l'espace et d'un renforcement de la responsabilité de tous les partenaires.

Elles sont aussi un outil de proximité épousant les spécificités sportives ou géographiques locales (zones de montagne, ruralité, départements possédant une façade maritime).

Elles assurent des missions de conception :

- élaboration d'un plan départemental relatif aux sports de nature, proposition de conventions, établissement de servitudes et de missions consultatives ;
- avis sur l'impact des projets de loi, décrets, arrêtés préfectoraux ;
- avis sur les projets d'aménagement, de protection de l'environnement ayant une incidence sur les sports de nature.

Elles sont ainsi susceptibles d'intervenir dans les conflits d'usage, la régulation de l'utilisation de l'espace naturel. Elles apportent des réponses multiples à la gestion et à l'utilisation de l'espace.

Les PDESI

Issus de la loi du 22 juillet 1983, les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) sont confortés et étendus à toutes les activités et à tous les sites par la loi du 6 juillet 2000 sous l'appellation : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature (PDESI). Ils ont été mis en place afin de favoriser l'organisation et le développement économique du tourisme local. Leur objectif est de favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en menant des actions sur la continuité des itinéraires et sur l'entretien des chemins.

La mise en place des PDESI est assurée par les Conseils Généraux via les Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) constituées : des élus et services de l'Etat compétents, techniciens des collectivités territoriales, représentants des pratiquants et des associations affiliées aux fédérations des sports de nature, propriétaires, acteurs du tourisme... Ces plans permettent le développement concerté et maîtrisé des activités de pleine nature.

Ce zoom serait à compléter par le témoignage d'un département qui a mis en place une CDESI (Drôme en tant que département pilote ?)

Pour en savoir +

La page du Pôle Ressources national Sports de nature, sur laquelle peut être téléchargé un guide pratique : <http://cdesi-sportsdenature.fr/>

Interférences juridiques

Si la pratique des activités de pleine nature est considérée comme un droit et une aspiration légitime des citoyens, elle doit pouvoir être conciliée avec les autres usages de l'espace, la protection de l'environnement et le respect du droit de propriété et interfère donc avec de nombreux régimes juridiques. Les APN dépendent des systèmes juridiques relatifs :

A la propriété privée

Le passage ou la pratique des activités de pleine nature sur des terrains privés relève de la tolérance des propriétaires. Ceux-ci disposent du droit de les clore pour en interdire le passage. L'absence de matérialisation du droit de propriété fait présumer de l'ouverture du terrain au public. Mais cette tolérance peut à tout moment être remise en cause en cas de dégradations ou d'accidents mettant en jeu la responsabilité civile ou pénale du propriétaire.⁸

A la ressource en eau et aux milieux aquatiques

La pratique des activités de pleine nature en milieu aquatique dépend de la transposition en droit français de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)⁹, de la Loi sur l'Eau¹⁰ et des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du bassin de pratique.

La transposition de la DCE reconnaît l'usage sportif et de loisirs de milieux aquatiques.

La Loi sur l'Eau, quant à elle, précise les droits des riverains des cours d'eau, reconnaît les principes de l'usage commun de l'eau et de la libre circulation des engins nautiques sur les cours d'eau et instaure les outils de gestion que sont les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et les SAGE.

La gestion des pratiques sportives aquatiques est assurée par les agences de bassins selon les orientations des SAGE et dans le respect des dispositions de la Loi sur l'Eau. Les orientations du SAGE permettent de gérer les différentes utilisations des sites et favorisent la mise en place de plans de randonnée nautique compatibles avec le milieu et ses utilisations.

Au droit forestier

Le code forestier fait référence au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature en imposant l'articulation avec les mesures de gestion des espaces forestiers. Il précise que les terrains situés dans les forêts dotées d'un document de gestion forestière ne peuvent être inscrits dans les PDESI qu'avec l'accord du propriétaire et après avis de l'ONF pour les forêts non domaniales (domaine privé de l'Etat).¹¹ La loi prévoit également la possibilité pour les collectivités territoriales de passer des conventions avec les propriétaires des bois pour en assurer l'ouverture au public.

Aux espèces protégées et à leurs habitats naturels

Au titre des Directives Européennes "Oiseaux" et "Habitats" qui instaurent le réseau Natura 2000 (mise en place des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones Spéciales de Protection (ZSP)), la pratique des activités de pleine nature peut être limitée ou interdite dans les sites où elle perturbe les espèces concernées. [Référence ?](#)

Aux milieux montagnards

La Loi Montagne a été rédigée pour contribuer à la préservation des espaces naturels de montagne et au développement économique de ces zones. La loi ne fait pas référence explicitement aux activités de pleine

⁸ D'après FPNRF, 2005, *Sport et nature : on peut choisir la bonne intelligence*, Magazine de la FPNRF n°51, Paris, pp. 18.

⁹ Loi 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

¹⁰ Loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau

¹¹ Article L380-1 du code forestier, créé par la Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 (Loi d'orientation sur la forêt)

nature, mais comprend des dispositions relatives aux aménagements touristiques en montagne qu'elles peuvent utiliser (remontées mécaniques).¹²

Aux espaces naturels protégés

Dans les espaces naturels protégés (parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés préfectoraux de protection de biotope...), la pratique des sports de nature est réglementée. Elle peut être limitée ou interdite. La loi sur le sport de 2000 prend en compte ces réglementations spécifiques aux espaces protégés et précise les organismes gestionnaires qui fixent les conditions et les modalités d'accès aux sites pour les pratiques sportives et de loisirs de pleine nature (à noter que ces limitations de pratiques engendrées par les protections réglementaires ne concernent au total que 2% du territoire [source ?](#)).

1.1.3 Qui sont les acteurs des activités de pleine nature ?

Les activités de pleine nature concernent deux grands types d'acteurs : les acteurs responsables de leur développement (qui peuvent être publics, privés ou de la société civile) et les pratiquants.

Les acteurs du secteur public

L'Etat et les services déconcentrés du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Etant au carrefour de plusieurs secteurs (sport, tourisme, environnement...), les activités de pleine nature concerne plusieurs ministères, mais c'est principalement le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative qui intervient, avec notamment des compétences en matières de contrôle des garanties d'hygiène et de sécurité des établissements d'activités physiques et sportives et de délivrance des diplômes.

- **La mission des sports de nature et du développement durable**

Créée dans le cadre d'une coopération interministérielle, elle assure la prise en compte des enjeux liés au développement des activités de nature. Elle encourage la coordination interministérielle et développe l'offre de formation continue à l'intention des agents du ministère. Elle est implantée au sein de la direction des sports, bureau des fédérations multisports, des activités sportives de nature et de pôles ressources (DSB1).

Pour en savoir +

La page dédiée aux sports de nature sur le site du ministère : http://www.sports.gouv.fr/sports_1/acces-au-sport-plus-grand-nombre_32/les-sports-nature_61/sports-nature_583.html

- **Le Conseil National des Activités Physiques et Sportives**

<http://www.cnaps.fr/>

Créé en 2001 par le ministre de la Jeunesse et des Sports, ce conseil à vocation interministérielle comprend un Comité National des Espaces Sites et Itinéraires (CNESI) formé d'acteurs de la vie civile et sportive. Il est consulté sur tout projet de lois et de décrets relatifs aux activités physiques et sportives, et soumet ses propositions au ministère des sports pour améliorer la sécurité et l'accès aux activités de pleine nature. Il remet un rapport au ministre tous les 2 ans sur le bilan et les perspectives de développement des sports de nature. Il organise les relations avec les fédérations, les comités olympiques et les commissions départementales (CDESI). « *Son action contribue au travail de coordination au plan interministériel et de mise en relation des acteurs concernés.* »¹³

¹² Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

¹³ [Instruction du 12 août 2004 du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.](#)

- **Le Pôle Ressources National des Sports de Nature**

<http://www.sportsdenature.gouv.fr/>

Créé par le MSJSVA, le PRNSN est un outil de mise en relation, de conseil et d'expertise à la disposition des agents du ministère et de l'ensemble des acteurs locaux des sports de nature. Sa vocation prioritaire est de diffuser des savoir-faire et de valoriser les bonnes pratiques et les actions innovantes.

- **Les Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports**

<http://www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr/> (région PACA), <http://www.drdjs-rhone-alpes.jeunesse-sports.gouv.fr/> (région Rhône-Alpes)

Elles assurent des missions de conseil auprès des usagers, des collectivités territoriales et des professionnels, notamment sur le plan réglementaire. Elles interviennent également en matière de formation et sensibilisation des professionnels et réglementent certains espaces pour garantir la sécurité des pratiquants et préserver l'environnement.

Elles ont créé dans cette optique, en collaboration avec les directeurs des établissements concernés, des cellules régionales de coordination des sports de nature animées par le personnel technique et pédagogique référent. Elles ont pour mission de renforcer les liens avec les correspondants départementaux des sports de nature, les personnels des établissements nationaux et les conseillers techniques sportifs placés auprès des fédérations sportives de nature. Elles valorisent également la coopération avec les agents des autres administrations concernées par le thème des sports de nature.

Concernant plus particulièrement l'éducation à l'environnement, le ministère encourage les DRDJS à « *intégrer la dimension éducative à l'intention des jeunes dans le domaine de l'environnement, dans les programmes d'actions relatifs aux sports de nature* » dans son instruction du 12 août 2004.

- **Les autres ministères**

Les activités de pleine nature sont au croisement de nombreux domaines : sport, mais aussi tourisme, aménagement du territoire, éducation... Plusieurs ministères sont donc susceptibles d'intervenir dans leur développement. On notera pour l'éducation à l'environnement le rôle que peut jouer le ministère de l'Éducation Nationale en encourageant les classes vertes, les classes de neige ou la pratique des activités de pleine nature dans les activités scolaires.

Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales exercent des compétences en matière de planification, de gestion et de développement de la pratique des sports de nature sur leurs territoires.

Les régions s'intéressent aux activités de pleine nature pour le rôle économique qu'elles peuvent jouer dans le développement des territoires (notamment en terme de diversification de l'offre touristique). Un certain nombre de programmes de subvention peuvent ainsi concerner les activités de pleine nature.

Les conseils généraux interviennent dans l'aménagement et la gestion des activités de pleine nature via la mise en place des CDESI et la mise en œuvre des PDIPR.

Les communes peuvent intervenir dans la gestion des activités de pleine nature via le pouvoir de police du maire, qui a la possibilité d'émettre des arrêtés municipaux. Ces arrêtés peuvent fixer des règles précises pour la pratique des APN sur la commune.

Les espaces protégés

Les gestionnaires d'espaces protégés (parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles...) doivent s'assurer que le développement des activités de pleine nature ne porte pas atteinte à l'environnement sur le territoire qu'ils préservent et qu'elles ne sont pas l'objet de conflits d'usage. Ils travaillent souvent en concertation avec les fédérations sportives et les collectivités territoriales (convention, charte...) pour s'assurer du respect des espaces naturels et de la réglementation en vigueur par les pratiquants.

Les structures d'encadrement sportif

Les fédérations, et à un niveau plus local les clubs et associations sportives, proposent une pratique encadrée des activités de pleine nature, à visée compétitive ou ludique. Notons dans ce domaine, outre la présence du secteur éducatif (mouvements de jeunesse) et social, la forte présence du monde scolaire, qui peut être un lieu privilégié de découverte et de pratique des sports de nature.

Les fédérations

Les fédérations sportives sont chargées d'organiser et de promouvoir la pratique de leurs disciplines. Elles sont notamment chargées de promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives, de développer et organiser la pratique de ces activités, d'assurer la formation et le perfectionnement de leurs cadres bénévoles et de délivrer les licences et titres fédéraux. Elles sont organisées localement en comités régionaux et départementaux.

Dans le domaine des sports de nature, une liste constituant une base de référence est établie par le ministère. Elle comprend les fédérations dont les pratiques s'effectuent principalement dans le milieu naturel et justifient donc de modalités d'accès particulières (respect du droit de la propriété et des règlements particuliers, respect des autres usages et de la préservation de l'environnement). Ces fédérations sont réparties selon leur approche du milieu aérien / nautique / terrestre¹⁴ :

Fédérations sportives terrestres : Char à voile, Course d'orientation, Cyclisme, Cyclotourisme, Equitation, Montagne et escalade, Clubs alpins et de montagne, Motocyclisme, Sports de traîneau, Pulka et traîneau à chien, Randonnée pédestre, Ski, Spéléologie, Triathlon

Fédérations sportives nautiques : Aviron, Canoë-kayak, Etudes et sports sous-marins, Joute et sauvetage nautique, Motonautisme, Pêche à la mouche et au lancer, Pêche sportive au coup, Pêche en mer, Sauvetage et secourisme, Ski nautique, Surf, Voile

Fédérations sportives aériennes : Aéromodélisme, Aéronautique, Aérostation, Giravation, Planeur ultraléger motorisé, Vol à voile, Vol libre, Parachutisme

Parmi les fédérations de sports de nature, 2 concernent plus particulièrement les activités de pleine nature en milieu montagnard :

- **La Fédération des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM)**

<http://www.ffcam.fr/>

La FFCAM est une fédération multisports qui propose des activités (alpinisme, randonnée, escalade, raquettes, sports aériens, ski de montagne, vélo de montagne, canyon, spéléo, etc.) qui se déroulent en montagne. Elle gère un réseau de refuges, chalets et centres de montagne et s'attache aussi à promouvoir la connaissance et la protection de la montagne. Agréée au titre de la protection de la nature, elle a mis en place de nombreuses actions dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement :

- création en 1976 de la Commission Nationale de Protection de la Montagne dont plusieurs missions se rapportent à l'éducation à la montagne dans les activités de pleine nature : informer et sensibiliser les membres et les instances dirigeantes de la FFCAM, intégrer dans la formation des cadres et des pratiquants un volet « connaissance du milieu », financer dans le cadre de contrats d'objectifs des stages, sorties ou actions en faveur de l'environnement (sorties éducatives, opérations de réhabilitation ou de nettoyage de sites) proposés par les clubs ;
- mise en place d'une « Charte Montagne, pour un développement respectueux de l'environnement » ;
- édition en 2003 de deux guides de « recommandations pour une pratique responsable et respectueuse du milieu naturel » à l'attention des pratiquants de l'escalade et des activités hivernales (raquettes, ski de randonnée...).

Pour en savoir +

La rubrique environnement du site de la FFCAM : <http://www.ffcam.fr/environnement.html>

La charte montagne : <http://www.ffcam.fr/charte-de-la-montagne.html>

- **La Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME)**

<http://www.ffme.fr/>

La FFME est une association régie par la loi de 1901, en charge en outre par délégation ministérielle : d'assurer la reconnaissance, la défense et la promotion des sports de montagnes auprès de instances nationales et internationales, dans le respect de l'environnement

Elle incite ses adhérents ainsi que les professionnels de la montagne à respecter l'environnement dans leur pratique sportives via :

- - une charte fédérale de respect de l'environnement montagnard,

¹⁴ Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, avril 2008, *Les sports de nature en France en 2006*, STAT-INFO n°0801, 8 p.

- des conventions fédérales et locales avec les gestionnaires du milieu naturel pour le respect de l'environnement dans la pratique des sports de nature et la gestion des sites de pratiques,
- sa participation à de nombreux groupes de travail locaux pour le respect de l'environnement dans les pratiques sportives.

Enfin, dans un domaine qui peut concerner plus particulièrement l'éducation à l'environnement, il faut rajouter une fédération multisports liée au milieu scolaire :

- **L'Union Française des Œuvre Laïques d'Education Physique (UFOLEP) et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP)**

<http://www.ufolep.org/default.asp>, <http://www.usep.org/>

Fédération affinitaire multisports, l'UFOLEP a pour ambition de contribuer à la formation d'un citoyen sportif acteur de la société d'aujourd'hui. Elle inscrit son action éducative et sportive dans l'engagement de la Ligue de l'enseignement, dont elle constitue, avec l'USEP (fédération sportive scolaire qui agit dans et autour de l'école primaire) le secteur sportif. Forte de ses 400.000 licenciés et de ses 10.000 associations, l'UFOLEP propose à ses adhérents, avec une licence unique, plus d'une centaine d'activités dont des sports de plein air en montagne. Par les valeurs qu'elle défend dans l'enseignement de la pratique sportive (favoriser l'accès à l'éducation et à la culture, renforcer l'engagement civique et développer sur tous les territoires les liens et l'esprit de solidarité en actes), elle rejoint les objectifs de l'éducation à la montagne. Son action auprès d'un large public en fait un partenaire privilégié pour développer l'éducation à la montagne dans les activités de pleine nature.

Les clubs et associations sportives

Les clubs sportifs sont représentés au sein de comités sportifs départementaux des différentes fédérations sportives qui assurent l'identification, la gestion, l'entretien, la promotion des sites relatifs à leurs propres activités. Ils sont les principaux organisateurs de leurs disciplines en terme d'animation, de sensibilisation des pratiquants, de compétition, d'organisation d'événementiels... Ces comités départementaux sont eux-mêmes rassemblés au sein des Comités Départementaux Olympiques et Sportifs. Ceux-ci ont la charge de mettre en place des commissions « sports de nature » qui peuvent être un interlocuteur représentatif du mouvement sportif auprès des institutions.

Les pratiquants

Les activités de pleine nature connaissent un véritable essor auprès du public depuis une vingtaine d'années, puisque le nombre de pratiquants est estimé à 30 millions de personnes (pour une population à 70% urbaine). 14 millions de ces adeptes des sports de nature pratiquent une activité encadrée (par une fédération, un club...), les autres s'adonnent à leur activité de manière libre.¹⁵

Pour autant, les pratiquants des sports de nature ne forment pas une communauté aux aspirations identiques, comme le montre Jean Corneloup dans ses recherches (voir partie 1.1.4 « Un secteur et des pratiques en pleine évolution, les cultures sportives de montagne »). Entre des pratiquants qui recherchent une nature sauvage et peu aménagée ou au contraire ceux qui souhaitent un milieu plus aménagé, permettant des pratiques ludiques et festives, le public des activités de pleine nature est vaste !

Les acteurs du monde économique

Si une grande partie des activités de pleine nature échappe totalement au secteur marchand (parce que la majeure partie des pratiquants exerce sous forme libre et que l'accès à la plupart des sites de pratique est également libre), l'importance du marché des sports de nature va croissante et bon nombre d'acteurs économiques sont concernés :¹⁶

- guides, moniteurs et autres Brevets d'Etat qui proposent des prestations encadrées et payantes ;
- centres de vacances et de loisirs spécialisés (UCPA, Club med, Maeva, VVF, UFCV...) qui proposent des produits intégrés en centres touristiques ;

¹⁵ Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, février 2005, *Focal : Sport et Nature, on peut choisir la bonne intelligence*, Magazine de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France n°51, pp. 14.

¹⁶ CORNELOUP Jean, Printemps 2005, *Analyses : La place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature*, Téoros, pp. 55-62.

- fabricants, distributeurs, loueurs de matériels, prestataires d'équipements (installation de parcs acrobanches, via ferrata, remontées mécaniques...);
- et dans une moindre mesure hôtellerie et commerçants bénéficiant des retombées locales de la pratique des sports de nature.

1.1.4 Un secteur et des pratiques en pleine évolution

L'univers des sports de nature en général, et des sports de montagne en particulier, est en pleine évolution et de nombreux auteurs n'hésitent pas à qualifier leur développement de véritable phénomène de société. En effet, le nombre de pratiquants des sports de nature a considérablement augmenté ces dernières années, l'espace des activités de pleine nature s'est élargi, les pratiques se sont multipliées... La montagne n'échappe pas à ces mutations.

Clin d'œil !

La montagne, d'un monde à un autre...

« Le temps semble ainsi loin où le touriste allait passer un mois en montagne, effectuait un peu de sorties en nature, s'initiait à une pratique en restant de longues années débutant ou parcourait les longs sentiers de montagne, chaussé de « grosses Vibram » et d'un sac imposant. [...] Seuls quelques initiés à la haute montagne osaient s'aventurer dans ces contrées lointaines pour vivre des aventures intenses. Aujourd'hui, les choses s'accélèrent : la vitesse a remplacé la lenteur, la descente la montée, le petit groupe le club et la multi-pratique la mono-pratique. Sur un autre registre, le mois a été remplacé par la semaine, un peu de matériel par une inflation de produits, quelques animations par une pléthore d'aménagements et de festivités. Bref, un nouveau monde est apparu, bouleversant bien des habitudes [...] ».

Extrait de CORNELOUP Jean, 2006, *Les cultures sportives de la montagne d'aujourd'hui et de demain* in *La Montagne Terrain de jeu et d'enjeux* sous la direction de Philippe Bourdeau, collection Sportsnature.org, Editions du Fournel, L'Argentière la Bessée, pp.72.

Des pratiques, des pratiquants, des espaces en recomposition ¹⁷

Depuis ces 20 dernières années, les sports de nature attirent de plus en plus de pratiquants : *« Aujourd'hui les différentes institutions du tourisme et du sport recensent près de 30 millions de pratiquants, dont 14 millions sont encadrés par les diverses fédérations sportives, les autres restants inorganisés. Cette population est à 70% urbaine. »* ¹⁸ Les sports de montagne n'échappent pas à cette tendance et, pour reprendre la formule de Leslie Stephen, les Alpes sont véritablement devenues *« le terrain de jeu de l'Europe »*.

Si le nombre de pratiquants augmente, les pratiques évoluent également. Les dernières décennies ont été marquées par une très forte diversification des modèles et des modalités des pratiques sportives en montagne. On est ainsi passé des sports traditionnels (randonnée, alpinisme, ski) à une multitude de déclinaisons en de nouvelles disciplines sportives : *« la randonnée pédestre s'élargit au trekking, à la randonnée alpine, au raid, au canyoning, au vélo tout terrain, à la randonnée en raquettes à neige. L'alpinisme s'étend ou se spécialise en escalade, en ascension de cascades de glace, en ski-alpinisme, en randonnée glaciaire, en paralpinisme – alpinisme et parapente. Quand au ski, il devient monoski, surf des neiges, kilomètre lancé, télémark, ski de bosses, ski hors-pistes, ski-alpinisme, ski de randonnée nordique, ski-jorring, ski-pulka... »* ¹⁹ Le public devient d'ailleurs volontiers multi-pratiquant et versatile.

Segmentation d'un côté, hybridation de l'autre : beaucoup de nouvelles disciplines font appel à des techniques, des références qui ne relèvent plus uniquement du monde classique de la montagne. Le

¹⁷ Cette partie s'appuie principalement sur les articles suivants :

BOURDEAU Philippe, CORNELOUP Jean, MAO Pascal, 2006, *Introduction, Cultures, espaces et métiers sportifs de la montagne : Changements et enjeux d'avenir* in *La Montagne Terrain de jeu et d'enjeux* sous la direction de Philippe Bourdeau, collection Sportsnature.org, Editions du Fournel, L'Argentière la Bessée, pp. 11-28.

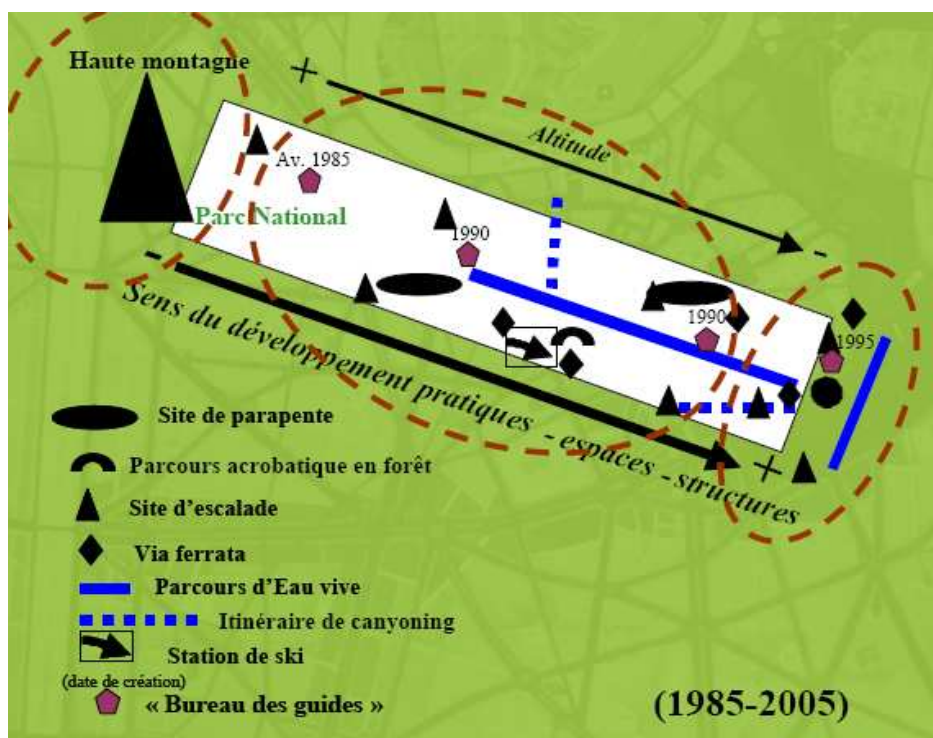
¹⁸ Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, février 2005, *Focal : Sport et Nature, on peut choisir la bonne intelligence*, Magazine de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France n°51, pp.14-18.

¹⁹ BOURDEAU Philippe, 1998, *Les activités de pleine nature, des pratiques sportives et des valeurs renouvelées*, in Rapport sur l'état des Alpes n°1, CIPRA, Ed. Edisud, Aix-en-Provence, pp. 252-259.

canyoning par exemple emprunte à la fois des techniques et des équipements de l'alpinisme, de l'escalade, de la randonnée, de la spéléologie et de la nage en eaux vives.²⁰ Dans un autre esprit, les références à l'univers urbain sont de plus en plus présentes dans les nouvelles pratiques : free-style, snow-skate, parcs récréatifs, structures artificielles...

Cette évolution s'accompagne d'une tendance à pratiquer de manière plus récréative, ludique (des séquences de pratique plus courtes, moins engagées, plus partagée en groupe ou en famille, demandant un investissement en temps et en entraînement moins approfondi), avec une recherche de facilité et de confort (matériel plus sophistiqué, accueil en refuge, portage des sacs...), mais aussi d'une demande pour des sites plus accessibles, plus aménagés, plus sécurisés. L'emprise spatiale des sites, itinéraires et espaces de pratique aménagés est d'ailleurs de plus en plus importante.

On s'aperçoit à ce titre que beaucoup de nouveaux espaces de pratique sportive aménagés (parcs d'aventure, parcours de canyoning, petits rochers d'escalade, via ferrata...) ont tendance à se rapprocher des fonds de vallée et des villages, alors que les espaces de pratique « traditionnels » privilégiaient l'altitude et la haute montagne (alpinisme, escalade). C'est ce que montre Philippe Bourdeau dans son étude de la recomposition du système touristique de la vallée de la Vallouise (voir figure) : les sites aménagés (parcours d'eaux vives et canyoning, sites d'escalade et via ferrata), situés plutôt en bas de vallée, se développent fortement depuis quelques années. Cette densification croissante des équipements sportifs tend à éloigner finalement les activités sportives de montagne de la « pleine nature ». « Alors que les sports de nature sont traditionnellement pratiqués dans des espaces « ouverts » et « polyvalents » (la montagne, la forêt, la campagne...), leurs déclinaisons les plus récentes [...] se développent de manière croissante dans des espaces de pratique « fermés » et « spécialisés ». »²¹



Source : Extrait de la présentation powerpoint BOURDEAU Philippe, 2008, *Formes et enjeux de la diversification du tourisme de montagne*, IGA, Université Joseph Fourier.

²⁰ Ibid.

²¹ BOURDEAU Philippe et al., 2006, *La montagne : Terrain de jeu et d'enjeux. Débats pour l'avenir de l'alpinisme et des sports de nature*, Collection Sportsnature.org, Editions du Fournel, pp.11-28.

Les cultures sportives de montagne ²²

L'évolution des pratiques dans les sports de montagne traduit une évolution culturelle, une évolution du rapport à la nature, au corps, à l'espace, un renouvellement des représentations, des attentes, des comportements des usagers de la montagne. En quelques décennies, on a assisté à une modification très forte de la culture de la montagne. L'unité d'autrefois autour de la haute montagne est en quelque sorte bousculée par la multiplication des pratiques, des espaces, des publics des sports de montagne. Les chercheurs montrent que l'on est en présence de 4 mouvements qui contribuent à organiser les différentes façons de pratiquer la montagne, dont l'apparition s'est succédée historiquement et qui coexistent aujourd'hui.

La forme traditionnelle

La forme traditionnelle caractérise toutes les pratiques qui se sont développées dans l'ensemble des campagnes et des villages ruraux avant l'émergence de la société moderne (XIX^e siècle) : activités utilitaires en nature (chasse, pêche, cueillette), jeux et fêtes traditionnels (danse, folklore, marelle, épervier). A cette époque, c'est surtout la nature de proximité que l'on investit. On s'aventure peu dans la grande nature qui fait peur. Ainsi la haute montagne est associée bien souvent à un univers chaotique, siège de forces maléfiques (on organise des pèlerinages religieux pour tenter d'exorciser les glaciers).

Ce mouvement est loin d'être mort : la chasse et la pêche connaissent toujours autant de succès, les expériences néorurales se multiplient, les fêtes de villages, les randonnées contées où l'on puise des histoires dans le patrimoine attirent... Les pratiques traditionnelles connaissent aujourd'hui un regain de vitalité.

La forme moderne

Il faut attendre le XIX^e siècle et l'impulsion de la société moderne et industrielle pour que la montagne passe d'un lieu sans valeur à un lieu distingué et valorisé par le tourisme naissant et les sportifs de plein air. Les rapports à la nature sont alors profondément transformés et la montagne devient un espace à conquérir. C'est le développement des grandes pratiques classiques : alpinisme, randonnée, ski... qui s'accompagne d'un aménagement de la montagne : construction des stations de sports d'hiver, création des chemins de randonnées, refuges... En même temps émerge une organisation très structurée : professionnels de la montagne (guides, moniteurs de ski), du tourisme (hébergement, restauration), institutions (ministères, fédérations, clubs...). Cette forme marque très fortement le monde de la montagne et constitue en quelque sorte le noyau dur de la culture sportive montagnarde : la référence à l'imaginaire de la haute montagne, la fascination pour l'engagement, l'intérêt pour l'épopée et la culture de l'alpinisme demeurent très actifs.

La forme postmoderne

Les modifications de la société induisent un nouveau bouleversement dans les années 1980 (augmentation du temps libre, amélioration des moyens de transport, fort développement des loisirs dans la société de consommation...). C'est le développement du fun et du free-ride (VTT, surf, vol libre, escalade sur bloc, base-jump...), des pratiques ludiques (parcs de loisirs et d'aventure, acrobanches, rafting, saut à l'élastique...), des hédosports (via ferrata, canyoning...), des évènementiels et raids nature en tout genre... Un éclatement des pratiques classiques de l'époque moderne en une multitude de nouvelles pratiques de la montagne se produit. Une nouvelle culture apparaît autour des pratiques du vertige, de la descente, des motricités acrobatiques et rapides, en opposition avec les activités antérieures, très énergétiques, contraignantes, lentes et moralistes (ce qui n'est sans causer quelques conflits). Ces modifications des pratiques s'accompagnent d'un fort développement marchand du secteur des sports de nature (technologisation du matériel, culture marketing et apparence vestimentaire, développement de pratiques en espaces aménagés d'accès payant).

La forme transmoderne

²² Cette partie s'appuie principalement sur les travaux de Jean CORNELOUP à partir des articles suivants :

CORNELOUP Jean, 2006, *Les cultures sportives de la montagne d'aujourd'hui et de demain* in Bourdeau P. (ss la dir.) La Montagne Terrain de jeu et d'enjeux, collection Sportsnature.org, Editions du Fournel, L'Argentière la Bessée, pp. 59-90.

CORNELOUP Jean, Novembre/Décembre 2006, *Les pratiques sportives de demain*, Accueillir Magazine n°6, pp. 12-13.

CORNELOUP Jean, 2009, *Dynamique culturelle et loisirs sportifs de nature*, in Ferreol G. (ss la dir.), Pratiques corporelles et loisirs sportifs de nature, Intercommunications, Bruxelles, 13 p.

Dernière forme en marche qui se développe actuellement, une culture du loisir alternatif qui s'inscrit dans la démarche du développement durable émerge et propose de nouvelles pratiques ou en transforme certaines pour les inscrire dans ses principes. La pratique sportive n'est plus concentrée sur l'individu, ses plaisirs et ses sensations fortes, mais plus axée sur le développement personnel, la mise en place d'autres relations avec la nature et les populations locales, plus profondes. C'est le développement de l'écotourisme, la redécouverte des pratiques de proximité, le post-tourisme... pour envisager une alternative au tourisme de masse et de consommation.

Si la culture postmoderne est actuellement en pleine explosion, la culture de l'écotourisme se développe petit à petit et pose ses bases. Les enquêtes sociologiques réalisées auprès des publics des loisirs sportifs de montagne montrent que cette dimension écologique « soft » est actuellement très présente dans la conception que les usagers ont de leurs pratiques de la montagne.

Ainsi, le fond culturel de la montagne repose sur la cohabitation de formes diverses. Quatre mouvements participent aujourd'hui à organiser les différentes façons de s'engager en montagne, de la parcourir et de la vivre. Ces différences d'opinion dans la manière de penser la montagne en font un espace d'enjeux et de lutte symbolique pour définir la pratique légitime et peuvent donner lieu à des conflits.

L'étude de ces formes culturelles permet de mieux cerner la diversité des pratiquants des sports de nature en montagne. Elle pourrait permettre également, dans le champ du politique et pour les différents acteurs responsables du développement des sports de nature, de mieux prendre en compte les demandes, les attentes, les opinions des publics dans la gestion des sites de pratique.

1.2 Activités de pleine nature et développement durable : quels enjeux ?

1.2.1 Les enjeux économiques²³

Une pratique en majorité libre...

Aujourd'hui, les activités de pleine nature s'inscrivent encore majoritairement en dehors du secteur marchand : on ne parle pas de « clients », mais de « pratiquants », ni de « produits » mais plutôt « d'activités ». La plupart des activités de pleine nature s'exercent de manière totalement libre (dans des espaces d'accès non payant) et autonome (en dehors d'une prestation d'encadrement).

ZOOM

Un secteur essentiellement non marchand

« [...] globalement, l'espace de nature reste libre et non payant et [...] l'accès à de nombreux sites reste gratuit. La mer, les lacs, les canyons, les chemins de randonnée, les voies vertes, les falaises d'escalade permettent une pratique libertine et libertaire, soit en tant que passager clandestin (par refus de payer une licence fédérale), soit par libre disposition des lieux de pratique.

En observant d'une focale plus fine l'univers des pratiques, on peut facilement se rendre compte que les activités les plus pratiquées en nature s'inscrivent en dehors de toutes prestations. Les différentes formes de randonnée estivales et hivernales, les activités aquatiques (baignade, planche à voile, surf...), la spéléologie, l'alpinisme, le parapente, les cyclo-pratiques, les pratiques de course à pied (trail, cross, jogging), les activités motorisées... sont réalisées en toute liberté et sans avoir à payer une quelconque prestation financière. Elles constituent la majorité des activités de loisirs sportifs de nature.

Elles génèrent sans nul doute des retombées indirectes au niveau de l'hôtellerie et de la restauration lors des déplacements dans le cadre de courts et longs séjours mais, au regard du temps de pratique global réalisé à proximité de son domicile ou sur sites touristiques, la part marchande reste insignifiante. »

Extrait de BOURDEAU Philippe, CORNELOUP Jean, mai 2004, *Les sports de nature entre pratiques libres, territoires, marchés et logiques institutionnelles*, in Cahier Espaces n°81 : Sports de nature : évolutions de l'offre et de la demande, pp.117-124.

... Mais une marchandisation croissante

Si la place du marché doit être relativisée dans l'univers des activités de pleine nature, on ne peut cependant que constater que l'importance des enjeux économiques au niveau de ce secteur va croissante. L'équipement de la nature progresse (et notamment les aménagements induisant une pratique payante : via ferrata, parcs de loisirs sportifs, bassins d'eaux vives...), les distributeurs de matériel sont de plus en plus nombreux et leur chiffre d'affaires augmente constamment (technologisation des pratiques, tendance à la multi-pratique, locations de matériel), de plus en plus d'opérateurs structurent le secteur (entre autres les centres de vacances : UCPA, Club Med, VVF, UFCV...), encadrent la pratique, offrent des prestations payantes.

²³ Cette partie s'appuie principalement sur les articles suivants :

BOURDEAU Philippe, CORNELOUP Jean, mai 2004, *Les sports de nature entre pratiques libres, territoires, marchés et logiques institutionnelles*, in Cahier Espaces n°81 : Sports de nature : évolutions de l'offre et de la demande, pp.117-124.

MSJSVA, 2003, *Les sports de nature, un enjeu territorial*, Relais Sports n°81, pp.4-5.

Un atout pour le développement local

Génératrices d'emplois, composantes à part entière des offres touristiques locales, les activités de pleine nature génèrent de plus en plus de retombées économiques sur les territoires, même si celles-ci sont plus diffuses que les retombées générées par les grands équipements touristiques : « *Dans un contexte économique marqué par la crise récurrente des sports d'hiver et la recherche effrénée de diversification de l'offre touristique, les sports de nature deviennent une composante à part entière de l'économie touristique de montagne* »²⁴ Elles contribuent à l'attractivité des territoires et dynamise leur offre. « *Les acteurs économiques ont été les premiers à percevoir l'intérêt du développement de ces pratiques, pour des raisons évidentes de profit. A l'interface du sport, des loisirs et du tourisme, les sports de nature correspondent au segment de marché le plus porteur en termes économiques, car ils ne concernent pas uniquement la demande locale de loisirs sportifs, mais aussi celle de nombreux touristes consommateurs de services sportifs et de prestations connexes.* »²⁵

ZOOM

Les activités de pleine nature : atout pour le développement local

« *Les retombées économiques directes concernent l'ensemble des organisations sportives qui profitent de cette dynamique, en générant des flux financiers et des emplois dans ce secteur d'activité. Nous englobons sous cette appellation les prestataires publics (ligues, comités, clubs, associations...) et les prestataires marchands (entreprises de services liées à l'encadrement, à la formation, à la découverte aménagée mais libre d'un milieu, les entreprises d'événementiel, les entreprises de location et de réparation de matériels, les entreprises de fabrication). Les retombées économiques indirectes font référence à l'ensemble des offreurs de biens et de services qui profitent par ricochet du développement des sports de nature.* »

Extrait de BESSY Olivier, MOUTON Michel, mai 2004, *Du plein air au sport de nature : Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Cahier Espaces n°81 : Sports de nature : évolutions de l'offre et de la demande, pp.x.

Les activités de pleine nature deviennent ainsi un enjeu de taille pour les économies locales et régionales. En témoigne l'attention qu'y portent les institutions (ministère de la jeunesse et des sports, conseils généraux, parcs naturels régionaux...) et le rôle qu'elles entendent jouer dans le « développement maîtrisé des sports de nature »²⁶ (mise en place de commissions, d'instruments de gestion concertée, labellisation des produits, attribution de subventions, définition de normes, préoccupations sécuritaires, formation...).

ZOOM

Sports de nature et éducation à l'environnement : de nouveaux acteurs à prendre en compte ?

« *[...] il faut reconnaître la présence d'un secteur scolaire, éducatif (les mouvements de jeunesse) et social, qui participe largement à la dynamique du plein air et que l'on aurait tort de sous-estimer. En relation avec le développement d'une autre conception de l'économie (culture économique et sociale, tourisme diffus, culture écologique et alternative du plein air...), ce secteur, qui s'inscrit dans l'ombre de la dynamique conjoncturelle, développe une autre vision des loisirs, de la nature et de l'autre, en relation avec différentes associations de nature (Frapna, Wilderness Association, mouvement d'éducation à l'environnement...). Épousant les thèses du développement durable, une remise en cause de la logique classique du marché et des territoires est perceptible qui pourrait dans les années à venir s'imposer comme une force de développement importante. Le monde des éducateurs, des acteurs en éco-loisirs et des enseignants participe largement à la socialisation et à la construction de cette filière.* »

Extrait de BOURDEAU Philippe, CORNELOUP Jean, mai 2004, *Les sports de nature entre pratiques libres, territoires, marchés et logiques institutionnelles*, in Cahier Espaces n°81 : Sports de nature : évolutions de l'offre et de la demande, pp.117-124.

²⁴ BOURDEAU Philippe, 2006, *Les sports de nature valorisent la montagne mais la soumettent à une très forte pression*, La revue Durable, n°21, pp. 7-9.

²⁵ BESSY Olivier, MOUTON Michel, mai 2004, *Du plein air au sport de nature : Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Cahier Espaces n°81 : Sports de nature : évolutions de l'offre et de la demande, pp.x.

²⁶ Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, avril 2008, *Les sports de nature en France en 2006*, STAT-INFO n°0801, 8 p.

1.2.2 Les enjeux sociaux et culturels

Promouvoir un accès pour tous à la nature

Le développement des activités de pleine nature pour tous représente un enjeu social d'importance à l'heure actuelle. Elles regroupent des pratiques très variées et permettent donc un accès à un public très large, « du promeneur débonnaire au compétiteur assidu »²⁷.

L'aspiration des citoyens à pratiquer des activités sportives en milieu naturel est considérée comme légitime par l'Etat et doit à ce titre être favorisée. « [...] les sports de nature représentent un puissant vecteur des pratiques sportives et éducatives, de socialisation et d'apprentissage des règles de vie en harmonie avec la nature et avec les autres. [...] L'Etat doit favoriser l'accès des citoyens à la nature et l'accès des individus aux pratiques sportives de nature en sécurisant et améliorant leur compétence aux plans technique et environnemental et en s'appuyant sur des modes de pratiques diversifiés : associative, du secteur éducatif, du secteur marchand,... Cet objectif s'inscrit dans le contexte particulier de la protection du patrimoine naturel et rural, du respect du droit de propriété et des autres usages du milieu naturel. »²⁸

L'accès à la nature est considéré comme un droit et a même donné lieu à l'adoption d'une déclaration universelle du droit au sport dans la nature par le Comité National Olympique et Sportif Français :

ZOOM

Déclaration universelle du droit au sport dans la nature

« Adoptée par le Comité National Olympique et sportif Français à son assemblée générale du 4 mai 1999

Les pratiquants de sports de nature, attentifs à la conservation des espaces naturels, ont résolu d'exposer, dans une déclaration universelle, ce que sont leurs droits et leurs devoirs à l'égard de ce patrimoine de l'humanité.

Tout homme a le droit à l'accès à la nature, dans le respect de ce patrimoine universel.

La pratique du sport dans la nature est un droit qui doit s'accompagner de règles éthiques et morales, admises et respectées de tous et promues par les nations.

La nature doit être impérativement protégée contre toute forme de négligence, d'exploitation et de pratiques pouvant entraîner sa dégradation.

Ce droit à la nature ne peut être limité que lorsque la nécessité de préserver ce patrimoine est prouvée de façon irréfutable.

Dans l'esprit d'une démarche citoyenne universelle, le pratiquant s'engage à s'informer, à se former et à promouvoir, notamment auprès des jeunes, les principes relatifs à la conservation des espaces naturels.

Ainsi, la nature est et doit rester le patrimoine de l'humanité.

L'homme est et doit en être le protecteur.

Cette déclaration, adoptée par la France est soumise aux autres membres du Comité International Olympique. »

Pour en savoir +

La déclaration présentée sur le site de la FFME : <http://www.ffme.fr/environnement/declarationSportNature.php>

ZOOM

Activité de pleine nature rime avec culture, solidarité et citoyenneté

« Il faut garder à l'esprit le fait que tout environnement est indissociablement physique, psychologique, social et symbolique. L'opposition entre nature et culture est désuète [...]. Entre sport et écologie, il ne saurait donc s'agir que d'alliance, de mutuelle compréhension et d'action solidaire. »

« Le patrimoine culturel local (architecture, folklore, gastronomie) est de plus en plus associé à ces pratiques, qui s'organisent en s'hybridant avec la dimension culturelle. »

²⁷ Ibid.

²⁸ Extrait de la page du site du MSJSVA consacrée aux sports de nature : http://www.sports.gouv.fr/sports_1/acces-au-sport-plus-grand-nombre_32/les-sports-nature_61/sports-nature_583.html

« La pratique des sports de nature favorise dans un premier temps une découverte active et sensible du patrimoine puis, dans un second temps, une appropriation et une défense de ce dernier. Elle apparaît ainsi comme stimulant la construction d'une écocitoyenneté. »

Extraits de BESSY Olivier, MOUTON Michel, mai 2004, *Du plein air au sport de nature : Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Cahier Espaces n°81 : Sports de nature : évolutions de l'offre et de la demande, pp.x.

Pleines de vertus, accessibles à un grand nombre de personnes, les activités de pleine nature sont donc mises en avant comme un outil social en plein développement. Mais cet accès pour tous aux activités de pleine nature ne va pas sans poser de questions.

Diversité de pratiques, diversité de cultures de la montagne

Comme le montre les sociologues dans leurs recherches (voir partie 1.1.4 « Un secteur et des pratiques en pleine évolution, les cultures sportives de montagne »), la pratique ou plutôt les pratiques actuelles des activités de pleine nature sont le fruit d'une cohabitation, d'une co-existence et d'un croisement entre différents univers culturels (les formes traditionnelle, moderne, post-moderne et transmoderne). Tous les pratiquants de sports de nature n'ont pas la même conception de ce que doit être la pratique légitime, la vocation d'un lieu particulier, etc., ce qui peut donner lieu à des conflits. « Un jeu d'opposition est perceptible entre pratiquants qui ne partagent pas tous la même vision de la nature, ne sont pas tous demandeurs des mêmes rapports à l'ailleurs, à la sécurité, à l'engagement corporel... »²⁹ La gestion et les orientations données dans le développement d'un territoire, d'un lieu de pratique sont influencées par ces marquages culturels.

Gérer des conflits d'usage

De même qu'entre pratiquants, des conflits peuvent apparaître autour des différents usages du territoire. Les activités de pleine nature se développent en effet beaucoup dans des espaces dont la vocation initiale n'est pas forcément un vocation récréative : zones agricoles, zones dédiées à la protection de la nature, etc. Arriver à concilier ces différents usages sur un même lieu est donc une préoccupation bien actuelle, d'autant plus que l'emprise spatiale des sports de nature est de plus en plus importante.

ZOOM

Gestion des sports de nature et conflits d'usage dans les Parcs naturels régionaux

« A l'instar de toute activité qui s'exerce sur un territoire délimité, de manière « concurrentielle » avec d'autres usages, d'autres réglementations, d'autres intérêts et d'autres logiques, les sports de nature sont sources de problématiques en terme d'appropriation, d'utilisation et d'organisation de l'espace et d'accessibilité.

Ces problématiques se trouvent concentrées dans les Parcs naturels régionaux, dont les missions sont encadrées, et sur lesquels les sports de nature sont très présents, multiples et en perpétuelle évolution.

[...] La pratique de sports de nature, sur des territoires à visages multiples mais à périmètre limité, implique une confrontation des acteurs de la sphère économique, environnementale, touristique, sportives, politique et privée. Cette confrontation ne relève pas forcément de l'ordre du conflit ouvert, mais ce dernier se manifesterait inévitablement en cas de « surfréquentation » d'un site, ou lors de comportements déclarés abusifs (manquement aux règles de droit, dégradation de la qualité de vie des riverains, dégradation de la qualité d'usage d'un site, insécurité, vandalisme).

Les Parcs constatent sur leur territoire la présence de conflits d'usages, ouverts ou latents, marginaux ou récurrents, entre :

- Les randonneurs pédestres et les autres usagers des sentiers (équestre, VTT, motorisés chasseurs, agriculteurs, exploitants forestiers, riverains, libéristes et parapentistes.).
- Les skieurs et les randonneurs raquettes, les chiens de traîneau.
- Les gestionnaires de sites, de type ONF - réserves naturelles, et les pratiquants de sports de nature qui fréquentent ces espaces naturels.
- Les pêcheurs et les kayakistes, les chasseurs, les pratiquants du canyonisme et les propriétaires des lits des berges.
- Les touristes naturalistes et les chasseurs, randonneurs.

²⁹ CORNELOUP Jean, printemps 2005, *La place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature*, TEOROS, pp.55-62.

- Les associations de protection de la nature et les pratiquants de spéléologie, d'escalade, de canyoning, d'aqua-rando, de parapente, (...), dont les impacts sont réputés être importants sur les milieux.
- Les élus et les spéléologues, grimpeurs en terme de sécurité et de responsabilité.
- Les riverains, élus, gestionnaires de sites et associations de protection de la nature et les pratiquants de sports motorisés, notamment les quads, 4X4 et motocross, motoneiges et jet-ski.
- Les professionnels du tourisme et de l'encadrement et les pratiques sauvages.

[...] Les Parcs sont donc face à des situations où, doit être instaurée une cohabitation des usages en concurrence, les règles de l'accès aux sites de pratiques, les modalités d'une harmonisation sur le territoire et les principes de l'accueil et de l'éducation du public, afin de parvenir à un équilibre bénéfique aux milieux naturels.

[...]La gestion des sports de nature, suppose que les Parcs développent des méthodologies et des outils, qui répondent à la fois à la position du Parc (élus), aux attentes des acteurs et des habitants, aux formalités des fédérations et associations sportives, aux politiques des collectivités territoriales et aux craintes des associations de protection de la nature. »

Extrait de FPNRF, 2007, *Le développement maîtrisé des sports de nature dans les Parcs naturels régionaux : expériences et outils*, in Cahier Etudes de cas, FPNRF, MSJSVA, Paris, 75 p.

1.2.3 Les enjeux environnementaux³⁰

Les espaces naturels, la diversité des paysages de montagne représentent un patrimoine exceptionnel en termes de beauté et d'authenticité ainsi qu'un terrain de pratique incomparable pour les activités de pleine nature. La plupart de ces activités génèrent un tourisme réputé « doux », parce que diffus, non motorisé, ne nécessitant pas d'aménagements lourds. Toutefois, la question quand à leur impact environnemental se pose. En effet, l'augmentation du nombre de pratiquants, la diversification des sports de montagne, la multiplication des sites et itinéraires de pratique (voir zoom) accentuent la pression sur le milieu, le premier impact des activités de pleine nature étant la consommation d'espaces.

ZOOM

Gestion des sports de nature et conflits d'usage dans les Parcs naturels régionaux

« Depuis le début des années 1990, ce postulat vole en éclats face à l'accentuation de la pression sur le milieu naturel due à la multiplication du nombre d'itinéraires et de sites de pratiques sportives aménagés et fréquentés. En France, à titre d'exemple, de 1986 à 2005 :

- le nombre de sites d'escalade équipés à moins de 1600 m d'altitude est passé de 870 à 2300 ;
- le nombre de canyons équipés est passé de 10 à environ 500 ;
- le kilométrage de sentiers de grande randonnée balisés est passé de 40 000 à 60 000 km ;
- le nombre de sites de vol libre est passé d'environ 100 à 400 ;
- le nombre d'itinéraires de via ferrata est passé de 0 à 100. »

Extrait de BOURDEAU Philippe, 2006, *Les sports de nature valorisent la montagne mais la soumettent à une forte pression*, La Revue Durable n°21, pp.x.

Il est difficile d'évaluer l'impact des activités de pleine nature sur l'environnement : leur impact est loin d'être homogène en raison de la diversité des activités existantes, du milieu concerné, de la fréquentation en fonction de la période de l'année, de la vulnérabilité des espèces... Si l'existence d'impacts ne peut être niée, elle est très difficile à quantifier. « Du fait de la complexité des problèmes abordés, et sauf impact massif et évident, même les études les plus sérieuses ont le plus grand mal à établir la réalité des impacts

³⁰ Cette partie s'appuie sur les références bibliographiques suivantes :

ATEN, 2001, *Actes du séminaire Pratiques et impacts des sports de nature dans les espaces protégés*, 14 et 15 juin 2001, Bouvante, x p.

INEA, 2003, *Evaluation de l'impact d'activités humaines sur le milieu naturel et les espèces*, Parc national du Mercantour, programme d'aménagement, Sommières, 42 p.

LPO, 2004, *La falaise, enjeux écologiques et aménagements*, Faune et Nature n°41, LPO Délégation PACA, p.x.

PNUE, 2007, *Tourisme et Montagnes : Guide pratique pour gérer les impacts environnementaux et sociaux des excursions en montagne*, PNUE, CI, Tour Operator initiative for sustainable tourism development, 29 p.

qui restent donc potentiels : ces impacts potentiels, par nature hypothétiques, ne peuvent pourtant être considérés ni comme inexistant, ni comme prouvés. »³¹

Malgré cette difficulté, il semble important de présenter des impacts potentiels des activités de pleine nature sur les écosystèmes montagnards, car beaucoup de pratiquants, mêmes « amoureux de la nature » n'ont pas forcément conscience de l'effet que peut entraîner leur activité sur le milieu naturel.

Quelques exemples d'impacts des activités de pleine nature

La fréquentation d'un milieu naturel induit des impacts communs à beaucoup d'activités, comme le piétinement à cause de la forte fréquentation sur un site, le dérangement de la faune, etc. Le tableau ci-après donne quelques exemples d'impacts liés à différentes catégories d'activités :

Type d'activité	Impacts sur le milieu naturel
Randonnée	<ul style="list-style-type: none"> • Cueillette sauvage • Dégradation, érosion des sols par les passages répétés, multiplication d'itinéraires parallèles, stationnement des véhicules au départ des sentiers • Destruction d'espèces par piétinement (notamment racines des arbres) • Dérangement de la faune (notamment ongulés) malgré une certaine accoutumance à la fréquentation, en particulier en cas de présence de chiens • Impact visuel des équipements, balisages multiples
Bivouac, camping sauvage	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation, érosion des sols autour du campement (rigoles d'écoulement des eaux, fosses « hygiéniques », feux...) • Altération du couvert végétal par la station prolongée sur un même lieu • Pollution par les déchets • Arrachage de bois, dégradation de la végétation arbustive pour faire du feu • Risques d'incendies liés aux feux de camp
Escalade, alpinisme, équipement de voies	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à des zones autrefois inaccessibles, qui sont des refuges pour la faune et la flore • Dérangement d'espèces animales vivant à proximité des sites (bouquetin, oiseaux rupestres : rapaces, tichodrome, corvidés...) • Destruction de la flore spécifique liée aux falaises et rochers (androsaces, primevères, saxifrages, génépis, mousses, lichens...) • Pollution au bas des voies • Impact visuel important de certains équipements (passerelles, échelles...)
Spéléologie	<ul style="list-style-type: none"> • Pillage des minéraux, destruction des concrétions • Dérangement des chiroptères notamment en période d'hibernation • Pollution des eaux souterraines par abandon des déchets ou matières organiques
Raquette à neige, ski de randonnée, ski de fond	<ul style="list-style-type: none"> • Dérangement hivernal de la faune, notamment ongulés et tétraonidés (période critique pour la survie), en particulier lorsque les pratiques sont diffuses (quelques dizaines de personnes hors piste ont plus d'impact que plusieurs centaines d'usagers ne quittant pas la voirie) • Destruction de la végétation par le passage des skis ou raquettes (blessures d'écorces, pointes cassées) • Déplacements de neige modifiant la survie d'espèces végétales (effet protecteur et isolant de la neige)

³¹ ATEN, 2001, *Actes du séminaire Pratiques et impacts des sports de nature dans les espaces protégés*, 14 et 15 juin 2001, Bouvante, p.X.

Survol (deltaplane, parapente)	<ul style="list-style-type: none"> • Piétinement de la végétation dans les zones de décollage et d'atterrissage • Dérangement d'espèces animales (chamois, bouquetins, chevreuils, cerfs, marmottes, faucons pèlerins, aigles royaux, tétraonidés) : comportements d'alerte ou de fuite, absence des parents du nid, envol prématuré, épuisement, abandon de sites
Activités aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Dérangement de la faune rivulaire • Piétinement par les passages dans l'eau • Augmentation de la turbidité de l'eau par les pagaies, etc. et bruit

TEMOIGNAGE :

Bruno Gravelat, Technicien de la Réserve Naturelle de chasse et de faune sauvage – PNRMB Exemples de dérangements de la faune par les activités de pleine nature observés dans le PNR du Massif des Bauges

- envois répétés d'un couple de faucons pèlerin depuis leur aire (nid) suite au passage régulier d'un parapente venant chercher un thermique contre la falaise en début de saison ;
- envois de tétras-lyre en hiver à cause de la « divagation » de raquettistes hors des itinéraires classiques (pose le problème de leur survie en hiver, des tétras comme des raquettistes d'ailleurs...) ;
- dérangement de chamois et de mouflons sur des secteurs de captures scientifiques (compromettant les suivis de la faune) par des randonneurs hors sentiers, par des planeurs et des parapentes qui survolent la Réserve Naturelle de chasse et de faune sauvage ;
- dérangement des nichées de cincles plongeurs par les activités en eau vive au printemps ;
- écrasement des frayères et des alevins dû aux pratiquants de canyoning qui marche dans le lit de cailloux de la rivière en hiver et au printemps ;
- perturbation régulière d'une place de brame de cerf par des motos-cross et sur un autre site par des quads (la nuit !) ;
- risques de dégradation rapide de pelouses subalpines pentues et fragiles par le passage de VTT qui descendent tout freins bloqués.

Rappel : Un Parc Naturel Régional n'a pas pour vocation d'interdire les différents usages qui se pratiquent sur le territoire, même si leur existence peut générer des conflits d'usage ou des impacts sur le milieu naturel. Un parc tente de concilier les activités humaines avec la préservation des patrimoines (naturels, culturels et paysagers) en permettant la discussion, la concertation entre les acteurs du territoire.

(Octobre 2008)

Tous les impacts des activités de pleine nature ne sont pas forcément négatifs. A titre d'exemple, le développement des sports d'eau vive a contribué dans certains endroits à la réhabilitation de sites :

Clin d'œil !

Quand activités de pleine nature et environnement font bon ménage

« [...] les sports de nature permettent de reconquérir et de requalifier des espaces et des milieux naturels dégradés. C'est le cas des sports d'eau vive, dont l'essor a contribué à la mise en place de mesures de dépollution et de traitement des eaux usées. Dans le Briançonnais, la Haute-Durance, la Guisane, la Clarée et la Cerveyrette ont été nettoyées de 500 tonnes de détritues et de déchets à la fin des années 1980. ».

Extrait de BOURDEAU Philippe, 2006, *Les sports de nature valorisent la montagne mais la soumettent à une forte pression*, La Revue Durable n°21, pp.x.

Quelques points d'attention spécifiques aux zones de montagne

Un ensemble de milieux particuliers

Les zones de montagne, de par le relief, la topographie, l'altitude, comprennent une multitude de micro-habitats aux conditions bien particulières, dans lesquels vivent des espèces très spécifiques. Les zones de falaises et de rochers, prisées d'un côté par les oiseaux rupestres, de l'autre par les grimpeurs et alpinistes, en sont un exemple typique.

ZOOM

L'exemple de Aigle royal

Les rapaces sont particulièrement sensibles au dérangement, notamment en période de nidification :

- risque d'abandon de l'œuf ;
- perturbation du nourrissage de l'aiglon, qui peut induire un retard de développement (ce qui entraîne un décollage tardif, un temps d'apprentissage plus faible et une diminution des chances de survie au premier hiver) ;
- diminution des sites propices à la nidification renforçant les luttes territoriales entre couples d'aigles (pertes de ponte, baisse de la densité de population).

« Sur les contreforts du Pelvoux (1600m à 3800m), les aigles ne nichent pas au même endroit chaque année. Au fil des années, le nombre de voie d'escalade se multiplie, et les aigles nichent de plus en plus haut. Le record a été atteint avec un couple d'aigle qui niche à 2600m d'altitude. En accord avec les pratiquants, il a été décidé de ne plus équiper d'aire perturbatrice. »³²

Des espèces emblématiques sensibles au dérangement

Chamois, bouquetin, marmotte, gypaète, tétras... autant d'espèces emblématiques de nos montagnes (avec pour certaines des problématiques de conservation relativement importantes) qui peuvent être sensibles au dérangement.

ZOOM

L'exemple du Gypaète barbu

« Chez le gypaète par exemple, quelques études ont été réalisées dans les Pyrénées afin de connaître l'influence des perturbations anthropiques sur le reproduction de couples localisés au sein même du Parc national. Les travaux de DIDIER et al. (2002), ont permis de mettre en évidence les dérangements divers que pouvaient subir 5 couples. [...] Ainsi, sur un couple donné, des randonneurs discrets ne provoquent aucune réaction des adultes à 200 m d'un nid occupé. A contrario, des randonneurs bruyants sur un sentier passant à plus de 600 m de l'aire d'un autre couple provoquent un stress des oiseaux allant jusqu'à l'arrêt momentané de l'activité (incubation par exemple). Les réactions les plus fortement perturbatrices (abandon du nid) sont surtout provoquées par des hélicoptères passant jusqu'à 900 m et par certaines activités forestières et agricoles. [...] Les taux de succès de reproduction enregistrés chez les gypaètes ces 20 dernières années dans les Pyrénées françaises sont ainsi globalement à la baisse, même dans le cas de couples protégés par un parc national, alors que dans le même temps on assistait à l'essor de certaines activités de pleine nature, comme la varappe, la randonnée, la chasse photographique. »

Extrait de ELIOTOUT Bertrand et HENRIQUET Sylvain, 2004, *Les rapaces rupestres*, LPO PACA, 79 p.

³² ATEN, 2001, *Actes du séminaire Pratiques et impacts des sports de nature dans les espaces protégés*, 14 et 15 juin 2001, Bouvante.

ZOOM

L'exemple des ongulés

Même s'il est connu que certains ongulés s'adaptent très bien à long terme à la fréquentation touristique à partir du moment où celle-ci reste canalisée sur des itinéraires bien identifiés et constants, les dérangements ont plusieurs conséquences :

- de manière générale, le dérangement provoque un stress, une augmentation de la vigilance, un arrêt de l'activité en cours, un regroupement des individus, des comportements de fuite, des dépenses énergétiques supplémentaires ;
- la perturbation des temps d'alimentation (surtout le matin) est particulièrement gênante : les animaux passent moins de temps à se nourrir car ils restent vigilants, ce qui peut diminuer leur stock de réserves et donc leurs chances de survie pour l'hiver ;
- la fuite contraint les animaux à se réfugier dans des habitats où l'offre de nourriture est moins importante et de moindre qualité, des sites accidentés, ou à surpâturer des sites éloignés des zones de fréquentation (à noter que la distance de fuite augmente considérablement avec la présence d'un chien).

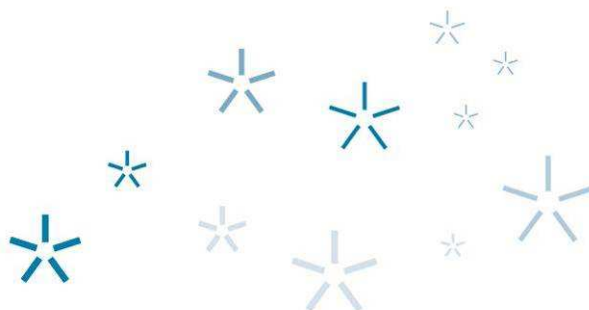
L'hiver, une période délicate pour la survie

Le dérangement des espèces animales en hiver a beaucoup plus de conséquences qu'en période estivale. En effet, l'hiver en montagne est une période particulièrement délicate pour la survie de nombreuses espèces (peu de nourriture disponible, difficultés de déplacement liées à la présence du manteau neigeux, résistance au froid...). Les tétraonidés (lagopèdes, tétras-lyre...) sont particulièrement sensibles au dérangement hivernal provoqué par les skieurs ou randonneurs :

ZOOM

L'exemple des tétraonidés

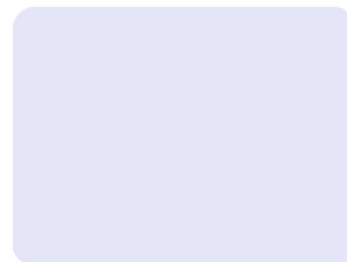
- les tétraonidés utilisent une loge sous la neige pour se protéger du froid : une fuite provoque une dépense énergétique supplémentaire, qui s'accroît si l'animal ne peut pas utiliser une autre loge (une dépense énergétique trop importante pouvant à terme entraîner la mort) ;
- les tétras-lyre ont besoin de milieux particuliers pour faire leur loge (neige poudreuse, pente moyenne pour faciliter l'envol, boisements clairs exposés au Nord...), qui sont souvent ceux prisés par les skieurs, d'où une concurrence pour l'espace ;
- la présence de skieurs sur des itinéraires hors piste peut provoquer l'abandon des sites d'hivernage trop fréquentés pour trouver refuge dans des endroits escarpés où les skieurs ne passent pas encore.



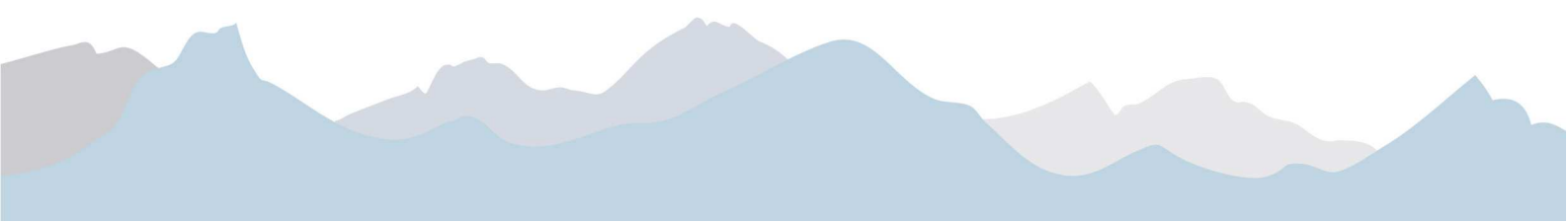
PARTIE 2 ANNEXES

Liste des annexes :

- Présentation du REEMA
- Les activités du groupe « Eduquer à la montagne dans les activités de pleine nature »
- La rencontre 2008 « Eduquer à la montagne dans les activités de pleine nature »
- Bibliographie



"Eduquer à la montagne dans les activités de pleine nature"



2.1 Présentation du REEMA



Le **Réseau d'Education à l'Environnement Montagnard Alpin** est un réseau d'acteurs à l'échelle du massif alpin français, qui œuvre pour le développement de l'éducation à l'environnement montagnard.

De l'idée au projet

Un petit noyau d'acteurs motivés (DATAR, PNR des Bauges, PN Ecrins, Oxalis, REE 05) s'est mobilisé en 2003 pour mettre en place un **projet de valorisation des ressources en éducation à l'environnement montagnard en vue de dynamiser un réseau d'acteurs à l'échelle du massif alpin**.

Début 2004, ce projet a bénéficié de l'aide de la Fondation de France sous forme d'ingénierie multimédias, pour définir un projet de portail-ressources sur Internet et pour mettre en oeuvre des outils Internet participatifs.

Le 29 octobre 2004, le groupe d'acteurs a validé officiellement le lancement d'une dynamique alpine de réseau.

Le 07 mai 2010, après 5 ans de statut informel, le REEMA a tenu son Assemblée Générale Constitutive au centre Couleur Nature, à La Jarjatte, col de Lus-la-Croix-Haute. Une journée HQP (Haute Qualité de Participants ;-)) pour la mise en place de la dynamique associative qui vient désormais asseoir le fonctionnement du réseau.

Les finalités du réseau

- **la sensibilisation de la population du massif alpin** (habitants permanents) **et de ses usagers** (touristes, etc.) **à l'environnement montagnard et à ses patrimoines naturels et culturels** ;
- **la sensibilisation au développement maîtrisé et durable du territoire montagnard** (tourisme, agriculture, urbanisme, transports, social, risques, services, etc.) ;
- **la promotion et le partage d'une culture du territoire montagnard alpin**, par-delà les frontières, à travers l'éducation à la montagne ;
- **l'optimisation du fonctionnement** des différentes structures, dans un esprit "réseau", pour éduquer et former des citoyens engagés et responsables de cet environnement, soucieux du respect, de la protection, de la gestion et de la valorisation des équilibres biologiques, écologiques, culturels, environnementaux et socio-économiques ;
- **le transfert et l'échange de savoir-faire acquis** avec les autres massifs montagneux (massifs français, massifs de l'arc alpin européen), la participation à la construction d'une réflexion à l'échelle des pays européens alpins.

Les enjeux concrets

- **permettre aux acteurs alpins de se connaître, de se reconnaître et de communiquer** ;
- **recenser et rendre accessibles les ressources du territoire alpin**, les "bonnes pratiques" repérées, les expériences réussies, etc. ;
- **favoriser le montage de projets pédagogiques autour de la montagne alpine**, et consolider l'éducation à l'environnement montagnard (lisibilité, développement des partenariats, etc.) ;
- **favoriser une vision globale des Alpes** : logique d'inter-massifs et de développement durable ;
- **généraliser l'approche éducative dans les politiques d'aménagement** du territoire alpin ;

- **utiliser une démarche participative** et ascendante (issue des attentes et propositions des acteurs du territoire).

Les membres du réseau

Le réseau est ouvert à toute personne ou structure concernée par l'éducation à l'environnement montagnard dans le massif alpin français, sans distinction de statut :

Educateurs, enseignants, accompagnateurs, guides, décideurs, élus locaux, agents des administrations et des collectivités territoriales, gestionnaires d'hébergement et de sites patrimoniaux, personnels des espaces protégés, acteurs de différents champs thématiques (agriculture, sport, culture, tourisme, patrimoine, art...), étudiants, etc.

Les actions en cours

L'animation d'un dispositif Internet participatif

- Mise à disposition d'un **site Internet collaboratif** à destination des professionnels et du public, comprenant des informations générales, une base de données de ressources, une cartographie des acteurs alpins, un espace d'accueil des projets ;
- Création d'une **liste de discussion** générale, Educ'Alpes, pour permettre à chacun d'être tenu au courant des projets, d'échanger des informations et points de vue sur l'éducation à la montagne (inscription gratuite, ouverte à tout acteur intéressé, contacter le REEMA : contact@reema.fr).

L'animation des pôles thématiques et les rencontres alpines

Le REEMA anime des pôles thématiques sur l'éducation à la montagne alpine constitués à partir des demandes et propositions d'acteurs alpins. Il existe 5 pôles organisés en 2010 : Stations de sports d'hiver / Espaces protégés alpins / Refuges / Activités de pleine nature / Climat. Chaque pôle thématique comprend :

- **Des journées d'échanges**, pour se former, se rencontrer, co-construire... ;
- **Une liste de discussion** pour lancer un appel, débattre, informer... ;
- **Un espace Internet wikini** (site coopératif) pour construire un projet collectif en démarche participative ;
- **Des documents ressources** pour capitaliser les réflexions, témoignages, méthodes, trucs et astuces collectés et/ou échangés.

La structuration du réseau

- **Animation du réseau** : conseil d'administration, équipe technique, accompagnement des porteurs de projets en éducation à l'environnement montagnard alpin, développement des relations avec les autres réseaux alpins / internationaux ;
- Développement de **documents de références partagées**, d'analyses et de stratégies sur les enjeux de l'éducation à la montagne alpine.

Pour en savoir +

Le site du REEMA : <http://reema.fr>

Les coordonnées de l'association : REEMA, c/o REE 05 – Forest Activités - 25 rue du Forest d'Entrais - 05000 Gap - 04.92.53.60.96

2.2 Les activités du groupe « Eduquer à la montagne alpine dans les activités de pleine nature »

Au sein du REEMA, des pôles thématiques se constituent à partir de la demande et des propositions des acteurs alpins (individus, associations, collectivités, parcs, etc.). La thématique de l'éducation à la montagne dans les activités de pleine nature est donc issue de la demande d'un groupe d'acteurs, qui constituent le groupe de travail « Eduquer à la montagne alpine dans les activités de pleine nature ».

Vous pouvez, si vous êtes intéressé, suivre la dynamique autour de cette thématique

- **en vous inscrivant sur la liste de discussion Educaples-APN** (l'inscription sur la liste vous permet de suivre les activités du pôle thématique, de recevoir ou de faire passer vos informations concernant l'éducation à la montagne en lien avec les APN) ;
- **en intégrant le groupe de travail APN** (participation aux réflexions, à l'écriture collective, apport de témoignage, relecture de documents de référence élaborés par le groupe...).

Pour cela, il vous suffit d'en faire la demande au REEMA : contact@reema.fr.

Date	Activités du groupe « Eduquer à la montagne dans les activités de pleine nature »
2006	Proposition de la thématique « Comment sensibiliser à la montagne à travers les activités de pleine nature ? » par le PNR du Massif des Bauges
Eté 2008	Elaboration d'un document préparatoire (état des lieux sur les APN, réflexion avec le groupe de travail) pour une rencontre des acteurs alpins sur le thème (stage d'Anne-Lise Monlong)
Octobre 2008	Rencontre alpine « Eduquer à la montagne dans les activités de pleine nature », 3-4 octobre, St-François-de-Sales (73) en partenariat avec le REEMA et le PNRMB
Fin 2008	Première collecte de témoignages réalisée auprès des acteurs du territoire alpin Mise à jour du document préparatoire de la rencontre
2009-2010	Reprise du document préparatoire pour élaborer une première version de travail (intégration des apports de Jean Corneloup, mise en forme et synthèse du document préparatoire)
2011	Veille sur la dynamique nationale « Sport et Développement durable » Repositionnement des activités du pôle APN du REEMA
Perspectives	
2012	Organisation de rencontres de terrain en petits groupes pour explorer les pratiques pédagogiques de découverte de la montagne à travers les APN (pistes thématiques non traitées lors de la première rencontre)

2.3 La rencontre 2008 « Eduquer à la montagne dans les activités de pleine nature »

Les rencontres organisées par le REEMA sont basées sur :

- le partage d'expériences et de savoir-faire ;
- le travail en démarche participative ;
- la rencontre de professionnels ou d'acteurs de la vie locale afin d'initier une dynamique collective de travail à l'échelle alpine.

La rencontre alpine « Eduquer à l'environnement dans les activités de pleine nature », co-organisée par le REEMA et le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, s'est déroulée les 3 et 4 octobre à St-François-de-Sales sur le territoire d'intervention du PNR. Elle a réuni une soixantaine de participants de divers secteurs professionnels : éducateurs nature, accompagnateurs en montagne, techniciens de parc nationaux ou régionaux, présidents et membres actifs de fédérations sportives, membres d'associations de protection de la montagne...

Les objectifs de la rencontre

Les objectifs de cette rencontre étaient les suivants :

- **Identifier les principes, pratiques et messages** d'éducation à l'environnement qui permettent de développer l'éducation à la montagne dans la pratique des sports de loisirs ;
- **Echanger sur les pratiques pédagogiques** employées sur le terrain avec les différents publics ;
- **Réaliser un état des lieux** des travaux de réflexion en cours ;
- **Développer la mise en réseau** sur cette thématique ;
- **Définir des perspectives concrètes d'actions.**



Les différents temps

La table ronde

Ce premier temps était axé sur l'intervention de Jean Corneloup, président du Réseau des chercheurs et experts en sports de nature.

Cette phase introductive avait pour objectif d'apporter une "mise initiale" commune à tous les participants sur les enjeux soulevés par le développement actuel des activités de pleine nature. L'évolution des pratiques sportives, la typologie des différents publics sportifs, les enjeux socioculturels...sont autant d'éléments qui peuvent permettre à un pédagogue d'améliorer ses interventions face à différents publics.

Les ateliers

Les ateliers ont permis de répondre concrètement et collectivement à des problématiques précises et identifiées précédemment. Chaque participant de l'atelier était invité à proposer des pistes d'actions ou présenter une expérience témoin afin d'initier une réflexion collective sur les meilleures méthodes pour développer l'éducation à la montagne dans les activités de pleine nature.

Thèmes des ateliers :

- "Jeunes en montagne... et citoyens ?"
- "Montagne itinérante, montagne éducative"
- "Les encadrants des APN en montagne"

Le compte rendu de ces ateliers est exploité dans les fiches techniques de ce document.

Des expériences locales

Le personnel du PNR des Bauges a ainsi présenté sur le terrain les différentes actions réalisées au quotidien pour sensibiliser le public et les professionnels au respect du milieu naturel pendant leur pratique sportive.

2.4 Bibliographie

Liste des ouvrages consultés

- ATEN, 2001, *Actes du séminaire Pratiques et impacts des sports de nature dans les espaces protégés*, 14 et 15 juin 2001, Bouvante.
- AVISE, mai 2008, *Education à l'environnement vers un développement durable. Etat des lieux : activités, économie et emploi*, Les repères de l'AVISE, Paris, 17 p.
- BEAUCHARD François, 2004, *Sports de nature. De quoi parle-t-on ?*, Cahier Espaces n°81, Sports de nature. Evolutions de l'offre et de la demande, Editions Espaces Tourisme & Loisirs, 5 p.
- BESSY Olivier, MOUTON Michel, mai 2004, *Du plein air au sport de nature : Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Cahier Espaces n°81 : Sports de nature : évolutions de l'offre et de la demande.
- BESSY Olivier, 2007, *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature : Du plein air aux sports de nature, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, sous la direction de Jean Corneloup, Collection Sportsnature.org, Editions du Fournel, L'Argentière la Bessée, pp. 21-31
- BOURDEAU Philippe, 1998, *Les activités de pleine nature, des pratiques sportives et des valeurs renouvelées*, in Rapport sur l'état des Alpes n°1, CIPRA, Ed. E disud, Aix-en-Provence, pp. 252-259.
- BOURDEAU Philippe, CORNELOUP Jean, mai 2004, *Les sports de nature entre pratiques libres, territoires, marchés et logiques institutionnelles*, in Cahier Espaces n°81 : Sports de nature : évolutions de l'offre et de la demande, pp.117-124.
- BOURDEAU Philippe, 2006, *Les sports de nature valorisent la montagne mais la soumettent à une très forte pression*, La revue Durable, n°21, pp. 7-9.
- BOURDEAU Philippe, CORNELOUP Jean, MAO Pascal, 2006, *Introduction, Cultures, espaces et métiers sportifs de la montagne : Changements et enjeux d'avenir* in *La Montagne Terrain de jeu et d'enjeux* sous la direction de Philippe Bourdeau, collection Sportsnature.org, Editions du Fournel, L'Argentière la Bessée, pp. 11-28.
- BOURDEAU Philippe, 2008, *Formes et enjeux de la diversification du tourisme de montagne*, IGA, Université Joseph Fourier.
- CORNELOUP Jean, Printemps 2005, *Analyses : La place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature*, Téoros, pp. 55-62.
- CORNELOUP Jean, 2006, *Les cultures sportives de la montagne d'aujourd'hui et de demain* in Bourdeau P. (ss la dir.) *La Montagne Terrain de jeu et d'enjeux*, collection Sportsnature.org, Editions du Fournel, L'Argentière la Bessée, pp. 59-90.
- CORNELOUP Jean, Novembre/Décembre 2006, *Les pratiques sportives de demain*, Accueillir Magazine n°6, pp. 12-13.
- CORNELOUP Jean, 2009, *Dynamique culturelle et loisirs sportifs de nature*, in Ferreol G. (ss la dir.), *Pratiques corporelles et loisirs sportifs de nature*, Intercommunications, Bruxelles, 13 p.
- ELIOTOUT Bertrand et HENRIQUET Sylvain, 2004, *Les rapaces rupestres*, LPO PACA, 79 p.
- Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France février 2005, *Focal : Sport et Nature, on peut choisir la bonne intelligence*, Magazine de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France n°51.
- Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, 2007, *Le développement maîtrisé des sports de nature dans les Parcs naturels régionaux : expériences et outils*, in Cahier Etudes de cas, FPRNF, MSJSVA, Paris, 75 p.
- GRAINE Languedoc-Roussillon, Automne 1999, *Activités de pleine nature et environnement*, a, b, c... Environnement n°33, Revue semestrielle d'Education à l'Environnement en Languedoc-Roussillon.
- GTA, 2007, *Actes du colloque "Coup de jeune sur le sommets"* organisé par l'association la Grande Traversée des Alpes - 12/09/07 à Chambéry.
- INEA, 2003, *Evaluation de l'impact d'activités humaines sur le milieu naturel et les espèces*, Parc national du Mercantour, programme d'aménagement, Sommières, 42 p.

LPO, 2004, *La falaise, enjeux écologiques et aménagements*, Faune et Nature n°41, LPO Délégation PACA.

Ministère de la Jeunesse et des Sports, DATAR, Avril 2002, *Schéma de Services Collectifs du Sport*, [En ligne <http://www.diact.gouv.fr/IMG/File/sscSPORT1.pdf>], pp. 1395-1445.

Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative, 2003, *Les sports de nature, un enjeu territorial*, Relais Sports n°81, pp.4-5.

Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative, 2004, *Instruction du 12 août 2004*.

Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, avril 2008, *Les sports de nature en France en 2006*, STAT-INFO n°0801, 8 p.

Ministère des Sports, 2011, *Sports de nature : Repères et actions*, Ministère des Sports, Pôle Ressources National des Sports de Nature, 8 p.

PERSON Erwan, Automne/Hiver 2004, *Notions partagées entre sport et environnement*, Polypode n°5, Revue semestrielle du REEB.

PNUE, 2007, *Tourisme et Montagnes : Guide pratique pour gérer les impacts environnementaux et sociaux des excursions en montagne*, PNUE, CI, Tour Operator initiative for sustainable tourism development, 29 p.

REEB, Automne/Hiver 2004, *Quand sport et environnement font chemin commun*, Polypode n°5, Revue semestrielle du REEB.

République Française, 1999, *Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire*, JORF n°148 du 29 juin 1999, pp.9515.

Réseau Ecole et Nature, automne 2002, *Dossier « En Montagne » : Interview de Bernard Fischesser par David Kumurdjian*, L'Encre Verte (revue de l'éducation à l'environnement) n°44

Réseau Ecole et Nature, 2003, *Compte-rendu des 1ères rencontres nationales de l'éducation à l'environnement montagnard*, organisées par le réseau Montagne, réseau thématique d'Ecole et Nature, du 3 au 7 novembre 2003 en Ariège, dans le massif des Pyrénées

